

Plan de gestion des milieux humides



Réalisé par l'OBV Charlevoix-Montmorency

en collaboration et pour
la municipalité de Boischatel

Payse Mailhot, chargée de projets
OBV Charlevoix-Montmorency
Juin 2015



Dans le **Plan directeur de l'eau (PDE)** on retrouve:

Objectif: Protection et la mise en valeur des milieux humides.

Actions:

- **Sensibiliser** et informer les citoyens et les gestionnaires sur l'importance et le rôle des milieux naturels.
- Introduire dans les **règlements d'urbanisme des mesures de protection** pour les milieux humides.
- Compléter et valider la **cartographie** des milieux humides.



Plan de gestion des milieux humides

Mise en contexte

Canards Illimités Canada (CIC) a réalisé une **cartographie** des milieux humides à partir de **photos aériennes** pour le compte de la CMQ.

Ces données sont très pertinentes mais pas assez précises pour servir à la **gestion du territoire**.

Selon l'étude de CIC, 70% des milieux humides de la Côte-de Beaurpré sont soumis à des pressions de nature anthropique.



Plan de gestion des milieux humides

Mise en contexte (suite)

- L'OBV-CM a entamé, durant l'été 2014, un travail de **validation des données existantes** concernant les milieux humides.
- La municipalité de Boischatel à **mis à jour son plan urbanisme** en concordance avec le nouveau Schéma d'aménagement de la MRC (arrimé avec le PDE).
 - + Volonté **d'approfondir les connaissances** concernant les milieux humides en lien avec la gestion du territoire.



Les avantages d'un plan de gestion des milieux humides?

- **Mieux déterminer les secteurs voués à la densification urbaine** afin de conserver les milieux d'importance. De manière globale, il permet de **rationaliser les infrastructures** d'une municipalité et de **réduire les coûts** d'aménagement
- À long terme, permet de **réduire les coûts d'entretien** (versus à court terme pour du *dynamitage*).
- **Une stratégie de gestion des eaux pluviales qui incorpore les milieux humides** existants favorisera le maintien des eaux sur le site plutôt que son évacuation systématique et sera beaucoup moins coûteuse, tout en favorisant la recharge des nappes aquifères et le maintien des écosystèmes.



Les avantages d'un plan de gestion des milieux humides?

- Favorise la prise en compte des milieux naturels d'intérêt, dont les milieux humides, dans la préparation des plans d'urbanisme.
- Favorise l'**augmentation** à moyen terme **de la valeur marchande de propriétés situées à proximité de milieux naturels** qui procure des **revenus supplémentaires à la collectivité** et la possibilité de réinvestir ces sommes dans des services municipaux.



Les avantages d'un plan de gestion des milieux humides?

- Accélère le **traitement des demandes de certificat d'autorisation** par le Ministère concernant les projets de développement, puisque les éléments d'analyse requis seront complets*.

*Sauf dans certains cas où le ministre peut demander la validation par un botaniste que des espèces à statut précaires ne sont pas présentes.



Objectif et retombées escomptés

- Acquisition de connaissances sur le territoire, dont les MH :
 - Ayant une haute valeur écologique, dont la conservation est recommandée.
 - À considérer pour des projets de compensation, de mise en valeur et de restauration.
- Acquisition d'outils de gestion pour les milieux humides.
- Sensibilisation de propriétaires de milieux humides et des citoyens à l'importance et à la fragilité de ces milieux.
- Participation à un **projet-pilote** sur la Côte-de-Beaupré permettant de développer une expertise et une méthode applicable à d'autres municipalités de la zone hydrique Charlevoix-Montmorency.



Les étapes du projet

- 1- Caractérisation
- 2- Hiérarchisation de la valeur de conservation
- 3- Production des rapports
- 4- Intégration dans les règlements de la municipalité*



Les étapes du projet

1- Caractérisation

- Délimitation du milieu humide
- Identification des caractéristiques hydrologiques, pédologiques, floristiques et fauniques en utilisant les critères du MDDELCC.



Secteurs à visiter

1- Secteurs non-caractérisés dans le périmètre urbain.

2- Secteurs où la pression de développement et, où l'expansion du «périmètre d'urbanisation» est la plus susceptible.

Total = 325 ha



Les étapes du projet

2- Hiérarchisation de la valeur de conservation

(incluant critères biologique, hydrologique, pédologique, esthétique et d'accessibilité).

- Présenter une proposition de grille multicritères aux membres du Comité consultatif en urbanisme (CCU) de Boischatel.
- Valider les critères, la pondération et la méthode de calcul de la valeur de conservation des MH.
- Adopter la grille d'évaluation.
- Faire en sorte que les prochains projets soit évalués selon cette grille.



Les étapes du projet

3- Production des rapports

Incluant:

- la cartographie,
- des fiches de description pour chaque site visité,
- la valeur de conservation obtenue avec la grille,
- des recommandations en lien avec l'objectif d'aucune perte de milieu de grande valeur et aucune perte nette.



Les étapes du projet

4- Intégration dans les règlements de la municipalité*

- Préparation par le responsable de l'aménagement du territoire
- Approbation par le Comité consultatif en urbanisme
- Intégration suite au vote des élus



Merci!

Des questions? Des commentaires?

N'hésitez-pas à communiquez avec nous.

Payse Mailhot, payse.mailhot@charlevoixmontmorency.ca



Les milieux humides

Ces milieux rendent des «**services écologiques**», c'est-à-dire que sans eux, certains aspects de la qualité de vie diminueraient.

Entre-autres:

- Ils servent d'**habitats** de choix pour plusieurs espèces floristiques et fauniques (plantes carnivores, les orchidées, la sauvagine, certains rapaces, les amphibiens, les poissons, certains mammifères et des **espèces rares** ou à statut précaire, ex. le noyer cendré);
- Ils ont un impact sur la **régularisation des débits** (agissent comme des éponges, peuvent diminuer les impacts des crues subites);
- Ils participent au maintien de la **qualité de l'eau** (métaux lourds et selon leur stade évolutif, peuvent capter de grandes quantités de nutriments).



Orientations gouvernementales

Tout projet touchant un milieu humide est assujéti à la **loi sur la qualité de l'environnement** et nécessite un **certificat d'autorisation**.

Dans la **conception d'un projet** qui affecte un milieu humide, le Ministère favorise la séquence d'atténuation: « **éviter - minimiser - compenser** »

- **Éviter** l'empiètement sur les milieux humides
- **Minimiser** et réduire les impacts négatifs sur le milieu humide
- **Compenser**: prendre des mesures pour restaurer, conserver ou améliorer le potentiel écologique d'un milieu humide présent sur le site ou à proximité. Superficie égale ou supérieure (moyenne 1:3).

